



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LA POLITIQUE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS ET SERVICES DE LONGUE DURÉE : UNE RÉAFFIRMATION DE PRINCIPES ET D'ORIENTATIONS QUI RESTENT À CONCRÉTISER

Québec, 16 avril 2021 – Bien que la politique réaffirme ou est cohérente avec des orientations que l'on trouve dans d'autres politiques ou documents d'orientations, telles la politique de soutien à domicile (2003), celle pour les services à certaines clientèles [personnes ayant une déficience intellectuelle (2001), un trouble du spectre de l'autisme (2003), un trouble mental (1989)], **elle a cependant le mérite d'insister sur l'évolution et l'adaptabilité des ressources d'hébergement aux divers besoins de la personne en tenant compte notamment de son histoire, de ses expériences et de ses valeurs.**

Par ailleurs la politique demeure vague sur le niveau de soutien qui sera offert selon le type de ressources. Qu'elles seront aussi les critères exacts pour orienter une personne vers une ressource appropriée (le choix de la personne, le niveau de soutien qu'elle requiert, etc.)?

Aussi, la politique est complètement muette sur les ressources à assistance continue (RAC). « La raison d'être des RAC est d'offrir des services d'intervention intensifs et continus auprès d'usagers présentant notamment une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble envahissant du développement (TED). La mission de ces ressources est de stabiliser, physiquement ou cognitivement, les usagers de manière à ce qu'ils soient orientés vers des ressources plus légères. » (réf. : [Les Résidences à assistance continue \(RAC\) | Vos droits en santé \(vosdroitsensante.com\)](http://vosdroitsensante.com))

Les RAC sont ainsi des milieux d'intervention et d'hébergement que l'on souhaite temporaire. Cependant, l'expérience des RAC montre que l'hébergement est souvent de longue durée. Est-ce que les principes et les orientations de la politique trouveront écho dans les RAC? La politique demeure floue à ce sujet.

Néanmoins l'AQRIPH est satisfaite du contenu de la politique et a bien hâte de prendre connaissance du plan d'action qui va en découler.

Citation :

« Viser à avoir des ressources bien adaptées aux besoins et aux volontés des personnes dans le respect notamment de leurs valeurs doit être un phare pour l'organisation et la dispensation des services. Cela devrait aussi s'appliquer à l'hébergement qui se veut temporaire, mais qui dans les faits perdure dans le temps, comme c'est le cas dans les RAC. »

Isabelle Tremblay, Directrice de l'AQRIPH

L'AQRIPH

L'AQRIPH est une instance nationale de concertation et de représentation pour la défense collective des droits des personnes handicapées et de leur famille. Elle est constituée de 17 regroupements régionaux rejoignant plus de 400 organismes de personnes handicapées et de parents de personnes handicapées sur tout le territoire du Québec.